

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 avril 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LE DÉSARMEMENT

LES POURPARLERS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA RUSSIE SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le Canada joue un rôle plus important que jamais dans le programme actuel de navette spatiale pour le compte des États-Unis, notamment en ce qui a trait au matériel, aux dispositifs expérimentaux et au personnel scientifique; étant donné que l'impulsion la plus vigoureuse en vue d'accroître la présence dans l'espace est donnée par l'escalade de la course aux armes stratégiques, y compris le déploiement planifié de lasers meurtriers à haute tension, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le gouvernement canadien prie instamment le Sénat des États-Unis et le gouvernement Reagan de tenter d'organiser d'autres entretiens avec les Soviétiques au sujet de la limitation des armes, afin que le programme spatial ne soit pas dominé par une planification militaire qui menace de plonger les États-Unis dans une guerre spatiale stratégique contre l'Union soviétique.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EL SALVADOR—EXPRESSION D'INDIGNATION À L'ANNONCE DES MEURTRES INSENSÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante.

Étant donné le massacre émouvant et brutal de 30 Salvadoriens le 7 avril par des forces de la droite, et étant donné l'appui du Canada à la résolution que l'Organisation des Nations Unies a adoptée le 15 décembre dernier condamnant les violations des droits de la personne qui se produisent au Salvador, et demandant à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies d'étudier la situation au Salvador, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre transmette aux représentants du Salvador à Ottawa l'expression de notre profonde consternation et de notre colère à l'annonce de ces meurtres stupides du 7 avril et exhorte la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à entreprendre immédiatement une enquête concernant les violations des droits de la personne qui se produisent au Salvador, de façon que des pressions internationales préviennent toute récidive.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES AFFAIRES ET L'EMPLOI EN ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** L'association des hommes d'affaires de Nisku en Alberta vient tout juste de terminer une étude aux conclusions alarmantes sur les répercussions du Programme énergétique national sur 41 compagnies de la région et conclut que, dans ce coin de l'Alberta seulement, le Programme énergétique national a fait perdre tout près de 40 millions de dollars et plus de 400 emplois avant janvier 1981 et fera perdre pour 100 millions de dollars de plus de contrats et d'affaires cette année. Je propose donc, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources explique immédiatement à ces compagnies canadiennes les principes dont il s'inspire pour ainsi s'en prendre à l'industrie pétrolière de l'Ouest et infliger pareille tragédie à ces compagnies.

**Mme le Président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE TERRITOIRE DU YUKON

LA CRÉATION D'UN FONDS EN FIDUCIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré publiquement que le gouvernement entrevoyait que le Yukon accèderait peut-être au statut de province d'ici 1985. Le besoin vital pour une province de pouvoir tirer des recettes de ses ressources non-renouvelables pour la réalisation d'infrastructures dont elle a besoin a été amplement démontré. Par conséquent, afin de permettre l'accumulation de ce capital, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):